

Postes Canada révèle ses intentions pour les négociations de 2028 – Des reculs et encore des reculs!

Pour essayer de convaincre les travailleuses et travailleurs des postes d'accepter sa soi-disant « dernière et meilleure offre », Postes Canada affirme avoir abandonné bon nombre de ses demandes de reculs. Elle affirme qu'elle n'a plus l'intention d'imposer un régime de retraite à cotisations déterminées aux nouveaux employés. Elle affirme que ses propositions n'enlèveront pas aux factrices et facteurs et aux FFRS le droit d'être titulaire d'un itinéraire. Elle affirme qu'elle ne s'attaque pas à notre sécurité d'emploi. Elle affirme même qu'elle renonce à son intention d'exiger des primes plus élevées pour les avantages sociaux des membres à la retraite.

Toutefois, ce qu'elle ne dit pas, c'est qu'elle a l'intention de ramener chacun de ces reculs à la table de négociation.

Déclaration publique de Postes Canada : Tous les reculs reviendront en 2028, et plus encore!

Dans le mémoire qu'elle a présenté à la Commission d'enquête sur les relations de travail, dirigée par William Kaplan, Postes Canada a déclaré publiquement que, dans la prochaine ronde de négociations, elle prévoit présenter de nouveaux reculs visant tous les membres du STTP, ramener ceux qu'elle a abandonnés en 2025 et en ajouter de nouveaux.

Voir les pages 56 à 58 du mémoire que Postes Canada a présenté à la Commission d'enquête sur les relations de travail : https://infopost.ca/wp-c/u/2025/02/iic_cpc_feb14-f.pdf.

Voici quelques-uns des reculs que Postes Canada compte nous imposer :

- Accorder à la direction la capacité de déterminer unilatéralement tous les effectifs des opérations;
- Abolir le concept de prise en charge du travail et de l'itinéraire pour les FFRS et les factrices et facteurs;
- Permettre à la direction de « rajuster la taille de son effectif » de manière unilatérale (traduction : « mises à pied »);
- Permettre à la direction de « rajuster le ratio de postes à temps plein et à temps partiel » de manière arbitraire;
- Accorder à la direction la « liberté d'explorer d'autres modes de prestation de services » (traduction : « sous-traitance »);
- Réduire les droits relatifs aux congés;
- Supprimer le paiement des heures supplémentaires à taux double;

/...2

Balayez le code QR pour voir les bulletins parus récemment >

Le STTP reconnaît, en tout respect, que son bureau est situé sur le territoire traditionnel et non cédé des peuples anishinaabés.



- Accroître le montant des primes payées par les employées et employés une fois qu'ils sont à la retraite;
- Imposer un régime de retraite à cotisations déterminées à tous les nouveaux employés et employées.

Réduire les avantages sociaux et « limiter les salaires »

En ce qui concerne les salaires et les avantages sociaux, le document indique que Postes Canada veut « harmoniser les taux horaires de temps productif payables au personnel des unités de négociation du STTP avec ceux des principaux concurrents syndiqués de Postes Canada. » Selon les calculs de l'employeur, une telle mesure réduirait les coûts de main-d'œuvre d'une travailleuse ou d'un travailleur du groupe 1 ayant 15 ans d'ancienneté de 31,5 % (par rapport à Purolator), de 27,1 % (par rapport à DHL) ou de 29,2 % (par rapport à UPS).

Postes Canada prépare une attaque massive

Il ne fait aucun doute que l'attaque actuelle contre les travailleuses et travailleurs des postes n'est qu'un début. Postes Canada déclare publiquement, au vu et au su de tous, qu'elle entend s'attaquer aux emplois à plein temps, au régime de retraite, aux avantages sociaux, aux salaires, à la sécurité d'emploi, aux congés annuels, aux congés des employées et employés travaillant de nuit et à pratiquement tout ce que le STTP a obtenu au terme de décennies de luttes.

Voter pour notre avenir

Votre vote sur la soi-disant « dernière et meilleure » offre patronale est une occasion d'envoyer un message à l'employeur. Postes Canada interprétera tout vote pour le « oui » comme un feu vert à la mise en œuvre de ses plans. Mais vous avez la possibilité de lui envoyer un message très clair, à savoir que vous n'accepterez pas la suppression de vos droits, de vos avantages sociaux et de votre sécurité d'emploi. Nous pouvons nous unir et dire « NON » à Postes Canada.

NON aux réductions des avantages sociaux.

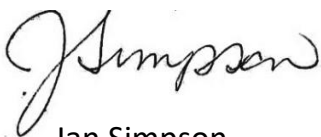
NON à l'élimination des emplois à plein temps.

NON à l'insécurité et au chômage.

Votons pour notre avenir – votons NON.

Pour recevoir par courriel les dernières nouvelles du Syndicat, abonnez-vous à Somm@ire :
www.sttp.ca/fr/sommaire-sttp.

Solidarité,



Jan Simpson
Présidente nationale

2023 – 2027 Bulletin n° 276

/bt cope 225 gl/scfp1979

Balayez le code QR pour voir les bulletins parus récemment >

Le STTP reconnaît, en tout respect, que son bureau est situé sur le territoire traditionnel et non cédé des peuples anishinaabés.

